



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMENT DEMANDER UNE FORMATION DANS UN ETABLISSEMENT

APRES LA 3ème ?

De quoi ai-je besoin pour faire
ma demande en ligne ?



- Identifiant
- et
- Mot de passe
de mon compte ENT
ou SAPIA

CONSULTATION DES OFFRES

A partir du 4 avril 2022 :

1°) Je me connecte au Service en Ligne Affectation (ex : TéléService Affectation) avec mon identifiant et mon passe à l'adresse :

<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>

2°) Dans le moteur de recherche, je prends connaissance des formations qui intéressent mon enfant pour les découvrir plus en détail et les localiser.

FORMULATION DES DEMANDES

Du 9 Mai 14 h au 31 Mai 2022 inclus :

3°) Je me connecte au Service en Ligne Affectation (SLA) après la 3ème pour saisir mes demandes de formation et d'établissements pour l'année prochaine (10 vœux max pour l'académie et 5 vœux hors académie).

Je vérifie l'ordre de mes choix et je les enregistre.

Je pense à effectuer les démarches indiquées pour les formations qui affichent des modalités particulières d'admission (apprentissage, privé sous contrat ...).

En cas de difficultés, je n'hésite pas à contacter l'établissement de mon enfant.

AFFECTATION ET INSCRIPTION

A partir du 1er Juillet 2022 14h30 :

4°) Je consulte les résultats de mes demandes et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.